



N° 679-2016/BAPS/DDR/SAA

du : 25/03/2016

### **Rapport de présentation au Bureau de l'assemblée de la province Sud**

---

**Objet :** Prolongation de l'aide exceptionnelle aux producteurs de tubercules tropicaux pour l'achat de boutures de patate douce

L'aide exceptionnelle à l'achat de boutures de patate douce, instituée par la délibération n° 693-2012/BAPS du 12 novembre 2012, n'a pas atteint l'objectif qui était de permettre l'installation de quatre hectares de cultures en trois ans, soit une production supplémentaire de l'ordre de 60 tonnes.

Les principales causes relevées sont les suivantes :

- la difficulté pour les agriculteurs de se fournir en boutures saines et indemnes de ravageurs (charançons, viroses et phytoplasmes,...) ;
- la difficulté de contrôler les maladies et ravageurs en cours de culture (absence de produits phytosanitaires).

A noter que les pépiniéristes agréés ont progressivement arrêté de fournir des boutures de patate douce, d'autant que le prix retenu de 15 francs/bouture était un prix raisonné pour être compatible avec l'agriculture familiale. Le centre des tubercules tropicaux (CTT) de l'ADECAL-Technopole est maintenant seul à même de pourvoir à cette fourniture.

Néanmoins, la mesure a contribué à la relance de la culture de patates douces sur la commune de Yaté. Trois agricultrices ont en été bénéficiaires, également accompagnées techniquement par la direction du développement rural dans le cadre d'un suivi conventionné, renouvelé en 2016, avec pour objectifs :

- de valider les variétés testées ;
- d'améliorer la fertilité du sol par l'utilisation d'engrais organique et par l'introduction d'un cycle d'engrais vert dans la rotation ;
- d'améliorer la lutte contre les rats ;
- de lutter contre les charançons par piégeage de masse à l'aide de phéromone sexuelle.

Plus globalement, de 2013 à 2015, l'aide a été utilisée sur trois communes pour neuf tonnes produites :

Nombre de boutures primées	Commune	Surface (m <sup>2</sup> )	Récolte* estimée (kg)
9 580	Yaté	3 353	4 000
3 000	Mont-Dore	1 050	1 100
6 000	Bourail	2 100	3 500

*\*seule la récolte du 1<sup>er</sup> cycle est prise en compte car il est difficile d'estimer les récoltes issues de replantation à partir des boutures primées.*

A l'avenir, la transposition de la technique australienne du « seed bed », littéralement « lit de semences », constitué de tubercules plantés côte à côte, sera certainement une solution pour produire de façon régulière des fanes saines. Toutefois, l'adaptation aux conditions agronomiques et espèces locales de cette technique doit encore être travaillée par le CTT. Le « seed bed » pourrait être vulgarisé à partir de 2017, afin de redonner aux pépiniéristes et/ou producteurs la possibilité de s'auto-fournir et de diffuser en quantité des boutures de qualité.

Compte-tenu des nouvelles perspectives de développement de la culture offertes par la vulgarisation d'une technique nouvelle de production de boutures de qualité, il est proposé de prolonger de trois ans, jusqu'au 31 décembre 2018, la mesure d'aide à l'achat de fanes de patate douce.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation